

Mini-stage découverte professionnelle

Explorer un métier pour bien s'orienter :

(Art L 332-3-1 du code de l'éducation, Art L. 4153-1 du code du travail Art L124-3-1 du code de l'éducation)

Vous souhaitez découvrir un métier ou plusieurs, vous immerger en entreprise et découvrir son fonctionnement, les Chambres de Commerce et d'Industrie valident votre convention de stage pour la période d'observation en entreprise.

Mode d'emploi :

- Stage de **1 à 5 jours** en entreprise, association, administration, collectivité, profession libérale
- Pour les **collégiens** (4ème, 3ème) et **lycéens pendant les vacances scolaires**
- Pour les **étudiants** en dehors des semaines réservées aux cours et aux contrôles de connaissances

Il est possible de faire plusieurs stages pour découvrir différents métiers dans la limite de la moitié des vacances scolaires.

Il est possible de réaliser plusieurs stages dans une même entreprise à condition de respecter l'alternance entre semaine de stage et semaine de vacances.

Pour le suivi de ses démarches d'orientation, le jeune est invité à informer son professeur principal de la réalisation de ce stage.

MODALITES

1- Compléter et signer la convention (pages 1 à 4)

2 – Envoyez la **convention, et **l'attestation d'assurance** du stagiaire 15 jours minimum avant le début du stage**

Par mail (mode d'envoi à privilégier) :

ministage@grenoble.cci.fr

Par courrier (uniquement si vous ne pouvez pas l'envoyer par mail) :

CCI Grenoble
Point Orientation Apprentissage
5-7 place Robert Schuman - CS 90297
38016 Grenoble cedex 1

4 – Si tout est conforme, la convention vous sera retournée VALIDÉE

Tout stage doit obligatoirement se dérouler dans le cadre d'une convention tripartite, signée par le stagiaire, l'entreprise d'accueil ET la CCI référente.

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES MINI STAGES DECOUVERTE :
PERIODES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

(Art L 332-3-1 du code de l'éducation, Art L. 4153-1 du code du travail Art L124-3-1 du code de l'éducation)

Il a été convenu ce qui suit :

Entre l'entreprise :

Représentée par en qualité de :

Tél : Mail :

SIRET :

Code APE : Effectif de l'entreprise :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse du lieu du stage si différente :

Et le stagiaire : Collégien Lycéen Etudiant

Nom : Prénom : Sexe : H F

Date de naissance :

Tél : Mail :

Adresse :

CP : Ville :

Prénom et nom du Représentant légal (si mineur) :

Mail Rep. légal : Tél Rep. légal :

Adresse si différente :

Nom de l'établissement scolaire ou d'enseignement supérieur :

Adresse de l'établissement scolaire ou d'enseignement supérieur :

CP : Ville :

Classe fréquentée :

Situation de handicap OUI NON

Envisagez-vous de signer un contrat en alternance l'année prochaine ? OUI NON

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une période d'observation en milieu professionnel, au bénéfice du jeune désigné en annexe.

Article 2 - Les objectifs et les modalités de la période d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - L'organisation de la période d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise et le jeune ou son représentant légal si mineur, avec le concours de la chambre consulaire compétente.

Article 4 - Les jeunes qui sont sous statut scolaire, durant la période d'observation en milieu professionnel, ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Durant la période d'observation, les jeunes participent à des activités de l'entreprise, en liaison avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les jeunes ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D 4153-15 et suivants du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 - Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil du jeune, si ce risque n'est pas déjà couvert.

Le représentant légal du jeune contracte une assurance couvrant la responsabilité civile du jeune pour les dommages qu'il pourrait causer ou subir pendant la période d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la période d'observation, soit au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant au stagiaire, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise, les parents ou le responsable légal déclarent l'accident à leurs assureurs respectifs dans les délais contractuels et s'engagent à adresser, pour information, la déclaration d'accident au référent de la chambre consulaire.

Article 8 - Le chef d'entreprise, les parents, le jeune ou son représentant légal s'il est mineur, ainsi que le référent de la chambre consulaire, se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence du jeune, seront aussitôt portées à la connaissance du référent de la chambre consulaire compétente.

Article 9 - La présente convention est signée pour la durée d'une période d'observation en milieu professionnel. Cette période se tient :

- Pendant les vacances scolaires pour les jeunes en classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2nde, 1^{ère} et Terminale,
- En dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A - Annexe pédagogique

Dates de la période d'observation en milieu professionnel :

Du : Au :

Découverte du métier de :

Activités prévues :

Objectifs du stagiaire assignés à la période d'observation en milieu professionnel :

- Valider son projet professionnel
- Confirmer son choix d'orientation
- Etablir un premier lien avec un employeur avant la signature d'un contrat en alternance

Nom du responsable de l'accueil en milieu professionnel (tuteur) :

Fonction :

Tél : Mail :

HORAIRES journaliers :

	Matin		Après midi		Nb heures / jour
Lundi	De	A	De	A	
Mardi	De	A	De	A	
Mercredi	De	A	De	A	
Jeudi	De	A	De	A	
Vendredi	De	A	De	A	
Samedi	De	A	De	A	
	TOTAL				

La durée de la présence **hebdomadaire** des jeunes ne peut excéder :

- pour les jeunes de **moins de 15 ans, 30 heures** réparties sur 5 jours
- pour les jeunes de **plus de 15 ans, 35 heures** répartis sur 5 jours

La durée de présence **journalière** est limitée à **7 heures** pour les jeunes de **moins de 18 ans**

Le **temps de la pause** du jeune est égal à :

- pour les jeunes de **moins de 18 ans, 30 minutes** pour 4h30 de travail
- pour les jeunes de **plus de 18 ans, 20 minutes** pour 6h00 de travail

Avez-vous déjà accueilli des stagiaires dans le cadre des mini stages découverte ? OUI NON

Pour quelles raisons accueillez-vous un stagiaire ?

- J'ai le projet de recruter en alternance
- Je souhaite accompagner un jeune dans son projet d'Orientation (sans recrutement)
- Je souhaite faire connaître les métiers de mon entreprise auprès des jeunes

B - Annexe financière

1 – Assurance obligatoire

Pour l'entreprise

Nom de la compagnie : _____

Numéro de police (responsabilité civile professionnelle) : _____

Pour le stagiaire (Joindre obligatoirement l'attestation d'assurance du stagiaire ; dans le cas contraire la convention ne sera pas validée)

Nom de la compagnie : _____

Numéro de police (responsabilité civile privée) : _____

2 – Hébergement : _____ 3 – Restauration : _____ 4 – Transport : _____

Fait à _____, le _____

Le stage devra être réalisé dans le strict respect du [protocole national pour assurer la santé et la sécurité en entreprise face à l'épidémie de COVID-19](#) ainsi que de toute disposition en matière d'hygiène, santé et sécurité applicable à la structure d'accueil.

<p>Le chef d'entreprise Cachet et signature :</p> <p><input type="checkbox"/> J'accepte que mon entreprise figure dans le fichier des entreprises accueillantes pouvant être transmis aux jeunes en recherche de stage.</p> <p>Je m'engage à informer le jeune par tout moyen des mesures sanitaires imposées dans ma structure</p>	<p>Le responsable de l'accueil en milieu professionnel (tuteur) Signature :</p>
<p>Le jeune Signature :</p> <p>Je m'engage à prendre connaissance des mesures sanitaires imposées par la structure d'accueil et à me conformer à toute instruction que je recevrai en matière de sécurité, d'hygiène ou de santé, de la part de la structure d'accueil.</p>	<p>Le représentant légal Signature :</p>

Vu et pris connaissance le :

Le référent de la CCI chargé de suivre le déroulement de la période d'observation en milieu professionnel.

Nom :

Prénom :

Mail : ministage@grenoble.cci.fr

Téléphone : 04 76 28 25 45

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du stage. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au responsable de la CCI chargée de suivre le déroulement de la période d'observation en milieu professionnel.